

# LA PRESSE EN REVUE...

**JEUDI 28 AVRIL 2012**

## SOMMAIRE

- 1) Il se moque des gens...
- 2) Elle est aux ordres du monarque
- 3) On juge à travers soi même
- 4) Tension sociale
- 5) Le stress au travail augmente en...

Gérard Diez La Presse en Revue

## I) Conférence environnementale : sur le nucléaire, Hollande «se fout de notre pomme»



François Hollande et sa ministre de l'environnement, Ségolène Royal, à l'Élysée, lundi, lors de la conférence environnementale.  
Photo Michel Euler/AFP

Le Président a dévoilé ce lundi sa feuille écologique pour les prochains mois. Les écologistes tiquent.

Traduire l'accord sur le climat en «actes», c'est le souhait que formulait François Hollande lors de la cérémonie de signature, à New York, vendredi. Un vœu concrétisé lundi, lors de la quatrième conférence environnementale, avec la présentation de sa feuille de route «verte» pour la dernière année du quinquennat, devant représentants des ONG, syndicats, patronat et élu. L'occasion pour le chef de l'Etat de faire plusieurs annonces sur le nucléaire, le renouvelable et la fiscalité écologique. Du nouveau, mais aussi du réchauffé.

François Hollande a d'abord réaffirmé sa volonté d'avancer sur la taxe sur les transactions financières (TTF), dont le produit serait consacré à la lutte contre le réchauffement climatique. Il a surtout annoncé qu'un «prix plancher» serait attribué à la tonne de carbone pour la production électrique. «C'est une bonne nouvelle, cela permettra de sortir du marché les cinq centrales françaises à charbon», se félicite Pascal Canfin, directeur général de WWF, qui participe aux tables rondes. L'ancien ministre écologiste du Développement voit également d'un très bon œil les obligations vertes. La France sera le premier pays à émettre de la dette d'Etat fléchée vers les investissements nécessaires à la transition écologique. «Elle n'est pas le pays de l'excellence environnementale mais, sur ce point, elle aura le leadership international, observe-t-il. On espère que cette annonce se déploiera dans le monde réel, avant la discussion budgétaire à l'automne parce qu'après, il y a la campagne pour 2017.» Par ailleurs, la part dédiée à la transition écologique et énergétique dans les 10 milliards d'«investissements d'avenir» passe de la moitié aux deux tiers.

### **«Fermer des centrales n'est pas une décision qui s'improvise»**

Hollande candidat avait par ailleurs promis que la plus vieille des centrales française, celle de Fessenheim (Bas-Rhin), serait fermée d'ici fin 2016. Puis avant fin 2017. Avant d'être à nouveau reportée, et conditionnée à l'ouverture de l'EPR de Flamanville, a priori en 2018. Lundi, le chef de l'Etat a précisé le calendrier et assuré qu'un décret abrogeant l'autorisation de l'exploiter serait pris cette année. «Fermer des centrales n'est

une décision qui s'improvise», s'est justifié Hollande. Ce décret permettra de débrancher Fessenheim du réseau électrique, sa fermeture se faisant lors d'une prochaine étape. La centrale alsacienne fait figure de première, d'autres suivront. Dès l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) rendu (pour la fin 2018), «EDF devra proposer la fermeture de certaines centrales» et «la prolongation d'autres», a dit le Président. Le calendrier sera déposé avant le 1er juillet.

L'objectif est donc toujours de réduire la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité d'ici à 2025, conformément à la promesse du candidat Hollande traduite dans la loi sur la transition énergétique. Une baisse du nucléaire compensée par des énergies renouvelables, dont le développement sera «plus rapide que prévu», d'après Ségolène Royal. La ministre de l'Environnement a ainsi dit vouloir «augmenter de 50 % la capacité installée» des énergies renouvelables via, entre autres, un «doublement» du parc éolien terrestre et un «triplement» du parc pour l'énergie solaire. Le détail sera rassemblé dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), véritable décret d'application de la loi transition énergétique attendu depuis l'automne.

### **«Au moment de passer à l'acte, il n'y a plus personne»**

Ces annonces ne rassurent pas tous les Verts. Au contraire. Depuis la sortie de Cécile Duflot et Pascal Canfin du gouvernement, ils s'opposent avec force à la politique écologique de François Hollande. Même si Canfin se montre relativement indulgent, à un an de la présidentielle, le tempo est particulièrement mal choisi pour que les écolos changent de position vis-à-vis du gouvernement. David Cormand, le secrétaire national, par intérim, de EE-LV, «ne comprend pas ce que fait le Président : depuis 2012, les discours sont volontaires, mais au moment de passer à l'acte, il n'y a plus personne». Près de lui, le porte-parole du parti, Julien Bayou, qui passe ses nuits debout place de la République, salue l'accord de Paris issu de la COP 21, regrette que «depuis 2012, le gouvernement ne [fasse] que de la communication sur les questions écologiques». Même son de cloche chez Karima Delli. La députée européenne explique : «Sur le nucléaire, on se fout de notre pomme : envisager une fermeture de certaines centrales après 2018,

c'est un peu léger, au moment où l'on commémore les trente ans de Tchernobyl.»

De son côté, Michèle Rivasi, eurodéputée EE-LV, a boycotté la conférence. «Je ne crois plus en ce qu'ils racontent. Ils ne feront pas tout ce qu'ils ont annoncé en un an. Ils avaient quatre ans, ils n'ont rien fait, et aujourd'hui, ils s'engagent sur un avenir dans lequel ils ne seront plus», lâche-t-elle froidement. Et d'ajouter : «Ils augmentent la durée de vie des centrales et ajoutent 3 milliards d'euros à EDF pour les deux EPR en Angleterre. C'est ça leurs avancées ? Je suis furieuse. Ils sont contents d'eux-mêmes, mais nous, on n'est pas content d'eux.» Pour l'eurodéputé ex-EELV Pascal Durand, qui «attendait beaucoup» de la conférence environnementale à son lancement après l'élection de Hollande, «ce ne sont que des mots : cette année ne sera qu'une gestion courante sans vague jusqu'aux élections, [Hollande] donne un peu à chacun pour ne mécontenter personne».

Rachid Laïreche , Noémie Rousseau



## II) Emmanuelle Cosse "souhaite que François Hollande soit candidat" en 2017

Emmanuelle Cosse participe ce lundi au meeting "Hé Oh la Gauche!", qui a pour objectif de défendre le bilan du quinquennat de François Hollande, à un an de la fin de son mandat. Invitée de BFM Story sur BFMTV ce lundi, la ministre du Logement a apporté son soutien au président de la République en vue de l'élection présidentielle de 2017.

"Je souhaite que François Hollande soit candidat et que la gauche remporte les élections présidentielles", a-t-elle déclaré.

L'ancienne secrétaire nationale d'Europe-Ecologie les Verts a été très critique envers la droite,

craignant "un retour en arrière" en cas de victoire de l'opposition dans un an.

"Je ne veux pas d'une France rétrograde au pouvoir, d'une France qui monte les Français les contre les autres, ou d'une France dirigée par des personnes qui promettent la suppression de milliers d'emplois de fonctionnaires", a-t-elle dénoncé.

Selon elle, "il nous faut une France plus moderne, qui avance, qui soit égale, fasse la place aux jeunes et aux personnes âgées". "C'est pour ça que je crois en la gauche et dans les valeurs de l'écologie pour porter ce type de projet", a-t-elle conclu.

Par F. H.



LAPRESSEENREVUE.EU

## III) Pour Nicolas Sarkozy, les "gens de Nuit debout n'ont rien dans le cerveau"

**Lors d'un meeting à Nice, Nicolas Sarkozy s'en est pris violemment aux participants de Nuit debout, mais aussi aux lycéens, aux syndicats, et aux étrangers en situation irrégulière.**

Comme ses camarades Les Républicains, Nicolas Sarkozy a du mal à accepter que la place de la République à Paris soit utilisée depuis fin mars comme lieu de rassemblement par le mouvement Nuit debout.

En visite ce mardi à Nice pour soutenir la candidate LR à la législative partielle qui aura lieu fin mai, l'ancien chef de l'Etat et probable futur candidat à la primaire de la droite s'en est pris dans une violente tirade aux participants de Nuit

debout. Devant des sympathisants, il a lancé :

**"Nous ne pouvons pas accepter que des gens qui n'ont rien dans le cerveau viennent sur la place de la République donner des leçons à la démocratie française."**

**"Rien dans le cerveau"** : retour de Nicolas Sarkozy à son champ lexical fétiche, celui de la neurologie. En 2014, son expression "deux neurones" avait étonné. "Est-ce que vous me prêtez deux neurones dans ma tête ? [...] Est-ce que vous me prêtez deux neurones d'intelligence ?", demandait-il à Laurent Delahousse avant d'évoquer, au cours du même entretien, "lobotomie" et « trépanation".

### Le gimmick du laxisme

A Nice, le patron des Républicains a aussi dénoncé le laxisme qui permet à des "casseurs" d'"occuper" la place parisienne en plein état d'urgence, selon une journaliste de BFMTV qui était sur place.



Pauline de St Remy @PauSR  
Sarkozy : "Tous les soirs des casseurs occupent la place de la République, qu'est-ce que ce serait si c'était pas l'état d'urgence?" #nice

L'état d'urgence est l'argument favori des Républicains anti-Nuit debout, comme le montrait récemment "Libération" dans un zapping vidéo.

"Nous pouvons assurer la sécurité des Français, en tout cas mettre tous les moyens pour assurer leur sécurité, et en même temps organiser des événements", avait répondu le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve.

Mais aussi : les lycéens, les syndicats, les étrangers...

Les "zadistes" de la place de la République, comme les a qualifiés François Fillon, ne sont pas le seul objet de l'agacement de Nicolas Sarkozy.

Au cours de son meeting niçois, il s'en est aussi pris, pêle-mêle, aux "lycéens manipulés" qui "[bloquent] des lycées pour protester contre [la loi Travail] dans laquelle il n'y a rien", aux "syndicats qui se comportent comme des partis politiques", aux écoles "où on ne respecte plus rien" ou encore aux "étrangers en situation irrégulière [qui] occupent des établissements publics ou des églises". Tonnerre d'applaudissement.

"Je n'ai rien perdu de ma passion, je n'ai rien perdu de mon énergie", a aussi prévenu Nicolas Sarkozy, qui compte désormais "lever [une] immense armée" pour "préparer l'alternance".

A.R.



Agathe Ranc Journaliste

LAPRESSEENREVUE.EU

## IV) CPA: la «grande œuvre sociale» du quinquennat Hollande accouche d'une souris

Par Mathilde Goanec et Rachida El Azzouzi - [mediapart.fr](http://mediapart.fr)

**La loi sur le travail sera présentée le 3 mai prochain au Parlement, dans un climat de tension sociale inédit. L'histoire aurait pu se dérouler autrement. Les socialistes avaient dans leur manche le compte personnel d'activité (CPA), pensé initialement comme un outil taillé pour affronter les mutations du marché du travail. L'article 23 du projet de loi offre certes des droits nouveaux, mais il ne révolutionne pas le droit social.**

**L**e CPA devait être la réforme sociale phare du quinquennat Hollande. Un marqueur politique aussi fort que le RMI de Rocard ou la CMU de Jospin, trois majuscules pour se réancrer à gauche. Le programme du président était idéalement conçu ainsi : les trois premières années, le gouvernement serre les boulons afin d'honorer les promesses de réduction des déficits faites à Bruxelles, il rassure les entreprises via le pacte de responsabilité, le CICE et autres exonérations de charges patronales. Et en 2016, place au social (et à son électorat), avec la création en fanfare du compte personnel d'activité (CPA), éventail de droits sociaux nouveaux, adaptés à un monde du travail en pleine recomposition.

Droits au chômage, à la retraite, à la formation, à l'épargne-temps ? Le fameux CPA étant inscrit sous forme de coquille à remplir dans la loi Rebsamen de 2015, les grandes déclarations de principe ont de fait longtemps prévalu sur son contenu exact. « C'est la grande mesure sociale que les socialistes réclament, il s'agit de créer un filet de sécurité pour les salariés, quelle que soit leur situation, qu'ils soient au chômage ou non », expliquait sans plus de précisions au Monde Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du PS, l'an dernier. La mesure avait également l'avantage de mettre d'accord tout un camp déchiré.

Lors du congrès du PS en juin 2015, à Poitiers, Martine Aubry avait fait du compte personnel d'activité une condition de son ralliement à la « motion A » de la majorité présidentielle. Quelques mois plus tôt, dans une contribution en vue du congrès, elle avait réclamé plus de social et appelé à la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle », une « assurance temps-formation » appelée à devenir rien de moins que la cinquième branche de la Sécurité sociale.



Manuel Valls et Myriam El Khomri lors de la présentation du rapport piloté par France Stratégie sur le CPA © DR

Quant à François Hollande, le CPA a eu valeur d'atout maître à chaque grand rendez-vous, instrument de la « flexisécurité à la française » qu'il appelle de ses vœux. Des plateaux télévisés à la dernière conférence sociale, en passant par le 70e anniversaire de la Sécurité sociale, le chef de l'État aime à rappeler que le CPA sera la grande œuvre de son mandat. « J'ai voulu créer – et ça va être la grande réforme du quinquennat – le capital de ceux qui travaillent (...). Qu'est-ce qui pourrait leur appartenir tout au long de leur vie ? Un compte (...), ça leur permettra d'avoir de la liberté, de la protection et des moyens de vivre et de réussir leur parcours de vie », lançait-il sur le plateau de l'émission de Canal Plus le Supplément, il y a un an, le 19 avril 2015.

Erreur de communication, changement de stratégie, ou dévoilement d'une ligne libérale plus assumée ? Le CPA a finalement terminé sa course

glorieuse dans les tréfonds de la loi sur le travail, à l'article 23, éclipsé par les points litigieux de cette réforme du code du travail commentée tous azimuts. Le dispositif a été écrasé dans l'arène médiatique par le renversement de la hiérarchie des normes, l'allongement du temps de travail, les indemnités prud'homales ou encore l'assouplissement du licenciement économique... « Ah vous m'appelez pour le CPA ? Vous n'êtes pas nombreux, les journalistes à vous y intéresser, alors que c'est une réforme majeure », regrette ainsi un proche du président François Hollande, ravi d'envoyer enfin à quelqu'un le dossier de presse « qu'on s'est cassé la tête à faire ».

Dans la première version de la loi, dévoilée en février dernier, la faiblesse du CPA sautait effectivement aux yeux. Il s'agissait d'une simple compilation de deux comptes existants, le compte pénibilité (C3P), et le compte personnel de formation (CPF). Mi-mars, face à une contestation sociale d'une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis 2012 et soucieux de s'attirer au moins les bonnes grâces de la CFDT et des organisations de jeunesse, Manuel Valls a consenti à enrichir le dispositif, en ciblant les jeunes et les sans-diplômes.

Que contient au final le CPA, cet objet social non identifié ? « Il est trop complexe et encore trop abstrait, concède ce proche de François Hollande. C'est difficile d'en parler en termes simples. Cela reste une philosophie, car les gens n'ont pas encore de droits sur leurs comptes. Mais c'est une grande réforme. Vous pourrez mobiliser tous les droits et les sortir de leurs compartiments. Un peu comme avec sa banque en ligne, on pourra faire passer un peu de sous vers le livret A, le compte épargne, etc. »

## Le CPA, c'est quoi ?

Le ministère du travail tente d'expliquer davantage sa « petite révolution » : « L'enjeu est de donner à chaque personne les ressources pour construire son parcours professionnel, dans un univers où il est de moins en moins linéaire et où la pluriactivité est de plus en plus fréquente. » En clair, les droits ne seront plus attachés à l'emploi occupé mais à la personne, quel que soit son statut. C'est déjà partiellement le cas pour le compte personnel de formation (CPF), mis en action en janvier 2015, qui couvre salariés et demandeurs d'emploi, les créditant automatiquement de 24 heures de formation chaque année. Le CPA étend ce principe aux

fonctionnaires et aux travailleurs indépendants (à partir de 2018), qui vont pouvoir eux aussi accumuler les droits à formation, même s'ils changent de régime.

En matière de formation, le CPA ambitionne également de donner plus de droits à ceux qui en ont le plus besoin, et en particulier aux jeunes "décrocheurs". Leur compte sera crédité du nombre d'heures nécessaires, sans plafond, pour qu'ils puissent accéder à une première qualification, sésame pour l'emploi. « C'est une vieille demande enfin satisfaite, que la collectivité assume le fait que des jeunes sortent sans diplôme de l'éducation nationale, décrypte Pascal Caillaud, chargé de recherche au CNRS à Nantes et spécialiste du droit de l'éducation et de la formation professionnelle. Il s'agit du principe de la "formation qualifiante différée", une sorte de droit de créance. C'est bien, mais qui va payer pour ces centaines d'heures nouvelles ? Les régions estiment que ce n'est pas forcément de leur responsabilité de pallier les manquements de l'éducation nationale. » Ce sont pourtant bien elles qui vont payer.

Les salariés "sans diplôme" verront également, dans le cadre du CPA, leur compte crédité de 16 heures de plus que les autres par an, dans la limite de 400 heures, via le fonds de formation professionnelle abondé par les employeurs, ce qui doit permettre, au bout de dix ans, d'accéder à une formation vraiment qualifiante, ce que contestent par ailleurs certains experts de la formation professionnelle. Les "entrepreneurs" auront le droit, via le CPA, de demander de leur côté une aide pour réaliser un bilan de compétences, une validation d'acquis d'expérience (VAE), ainsi qu'un accompagnement à la création d'entreprise.

Autre aménagement de dernière minute, l'addition au CPA d'un "compte engagement citoyen", censé récompenser par des points acquis un service civique, une mission humanitaire ou encore un tutorat d'apprentissage, sans que l'on sache si ces points seront transformés en temps ou en droits à la formation. « La partie sur l'engagement citoyen doit s'affiner par le débat parlementaire », complète le ministère du travail, qui annonce la "mise en œuvre opérationnelle" de ce "portail de droits numériques" pour janvier 2017.

Difficile de voir pour le moment dans ces annonces autre chose qu'un sérieux renforcement du compte personnel de formation, déjà existant. Le CPA semble surtout bien en deçà du rapport commandé l'an dernier par Matignon à l'agence gouvernementale France Stratégie, intitulé « Le compte personnel, de l'utopie au concret ». Les auteurs avaient mis le personnel politique en garde dans leurs écrits : « La commission n'a pas voulu s'en tenir à une vision minimaliste, apparemment réaliste mais qui aurait vite fait de décevoir. Pour que le CPA soit une réussite, il faut d'abord qu'il soit utile, et pour qu'il soit utile, il faut qu'il couvre large : non seulement qu'il soit accessible à tous les actifs dans tous les secteurs et tous les temps de leur vie professionnelle, mais aussi sur un champ de droits étendu. » Plus loin, le rapport soulignait qu'un « CPA qui ne ferait que collationner les dispositifs de formation existants ne susciterait pas beaucoup d'intérêt et ne ferait pas l'objet d'une appropriation large. Pour qu'il devienne pour chacun l'outil de la construction de son autonomie, il faut qu'il serve souvent et donc rassemble des droits d'usage fréquent ».

« On diversifie, on étend le concept à tous les actifs, on se tourne vers les entrepreneurs et créateurs d'entreprises, assurent les architectes du projet au ministère, confiants. Oui, les aides à la création d'entreprises, les VAE, les bilans de compétences, ce sont des choses qui sont déjà financées et réalisées par Pôle emploi, mais là davantage de personnes auront accès à tout ça. » Devant les critiques, l'entourage de François Hollande s'agace aussi : « Ce n'est pas un CPA a minima. On l'a considérablement élargi par rapport à l'ambition de départ qui ne comptait que trois comptes : formation, pénibilité et compte épargne-temps. Désormais, il s'adressera aussi aux gens dont les niveaux de formation sont très faibles, aux jeunes décrocheurs, aux travailleurs indépendants... Même les fonctionnaires seront éligibles sous couvert d'accords collectifs. »

## Deux visions syndicales

La CFDT, refroidie dans un premier temps par la première version de la loi sur le travail, s'est finalement laissé convaincre par ces retouches de dernières minutes, opérées par Matignon. « Le CPA s'inspire largement, dans l'esprit, du compte social personnel voté par la CFDT au congrès de Marseille, à défaut d'en reprendre l'intégralité des ambitions », peut-on lire sur le site de l'organisation syndicale. Et c'est même pour ne

pas gâcher cette opportunité que l'organisation a mis son mouchoir sur d'autres dispositions gênantes du projet de loi. « C'est vrai que voir disparaître ce texte, encore une fois évidemment débarrassé de tous ces points de désaccords profonds évoqués tout à l'heure, serait dommage, déclarait à Mediapart Laurent Berger en mars dernier, en référence à la loi El Khomri. Sur le CPA, on se bat depuis 15 ans pour ce type de couverture ! »

La CFE-CGC, ainsi que l'Unsa, sont moins enthousiastes, sans en faire un point de non-retour. Elles ne lâchent pas sur l'introduction dans le CPA du compte épargne-temps, qui permet au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération en échange de congé non pris. Il restera borné au périmètre de l'entreprise, à moins d'un infléchissement lors du débat parlementaire. L'unité de mesure est un autre angle mort dans ce compte aux contours flous, qui additionne temps gagné et droits à la formation comme autant de choux et de carottes.

« Quand on voit la communication du gouvernement, on tombe des nues, s'étonne la chercheuse Laure Camaji, spécialiste du droit et de la protection sociale et membre du GR Pact, groupe de recherche pour un autre code du travail. On lit que le CPA rassemblera à terme l'ensemble des droits sociaux et de la protection sociale. C'est n'importe quoi ! L'idée du CPA, c'est de rendre fongibles des droits acquis. Mais qu'est-ce qu'on rend fongible, un droit à la formation, un droit à la retraite ? » Derrière le barbarisme de la "fongibilité", Laure Camaji souligne une vraie inquiétude : les points gagnés, via les différents comptes tout au long de sa carrière, donneront-ils droit à un départ anticipé, à une possibilité de reconversion, à une cagnotte ? Un point acquis via le compte pénibilité aura-t-il la même valeur qu'un point formation ou engagement citoyen ? Au menu des travaux de France Stratégie, cet élément n'est toujours pas déterminé dans la loi.

Le scepticisme perdure aussi sur la capacité du CPA à lever l'un des biais les plus tenaces de la formation professionnelle à la française : elle profite surtout à ceux qui sont déjà formés, déjà insérés et aux employés les plus stables professionnellement. « Si je suis indépendant, agriculteur ou commerçant, qui va me remplacer le temps que j'apprenne un nouveau métier ? Si j'ai deux employeurs, à qui je demande l'autorisation de me former sur mon temps de travail ? La proclamation des droits est intéressante mais pour que cela devienne réalité il

faudrait des détails », note Pascal Caillaud. « Sans accompagnement, nombre de personnes ne seront pas informées de leurs droits. Le risque est que les mieux lotis, ceux qui sont déjà les plus agiles dans la construction de leur parcours professionnel soient aussi les plus à même d'utiliser efficacement leur CPA », a confirmé il y a peu la ministre du travail Myriam El Khomri à l'AFP, s'en remettant là encore au Parlement pour mettre en forme les « propositions issues du débat auquel ont participé des milliers de Français ».

Il y a les sceptiques, et les outrés. En mars dernier, sur le plateau du live de Mediapart consacré à la loi sur le travail, Samuel Churin, de la coordination des intermittents et précaires (CIP), dénonçait également « les beaux discours » du gouvernement sur le CPA repris par une partie de la gauche. « Le CPA est une mesure totalement réac. On ose nous dire que ce sont des droits à la personne mais pas du tout, s'enflammait cette figure de la lutte des intermittents du spectacle et des chômeurs. Un droit à la personne est obligatoirement détaché de l'emploi. Le CPA, lui, est attaché à l'emploi. C'est un petit compte personnel qu'on recharge quand on est employé. Plus vous avez un bel emploi, plus votre compte est gros. » Un constat partagé par Laure Camaji : « La philosophie de cette mesure est pernicieuse et contraire à celle de la protection sociale. Ce système tend à mettre de côté la responsabilité collective de la protection sociale et transfère le risque vers la personne qui doit faire en sorte d'être toujours employable. Les droits restent fondés sur la seule activité professionnelle. »

Dans une contribution pour France Stratégie, Aurélie Casta, Maël Dif-Pradalier, Bernard Friot, Jean-Pascal Higele et Claire Vives de l'Institut européen du salariat (IES) dénoncent la même mécanique et voient dans le CPA « une dérive », qui fait de la sécurisation des parcours professionnels « l'occasion d'un recul des droits salariaux et de leur soumission accrue à la performance sur le marché du travail ». « Passer de l'emploi-poste à l'emploi-parcours comme support du droit salarial ne fait pas de ce dernier un droit de la personne mais un droit adossé au parcours professionnel, écrivent-ils. L'enjeu de cette mutation de la nature des droits n'est pas d'émanciper les travailleurs mais de leur permettre de répondre aux nouvelles exigences des employeurs sur le marché du travail par la mise en œuvre de ce qu'on pourrait qualifier de droits à l'employabilité. » Pour eux, le vrai progrès social sera des droits attachés à la personne déconnectés de l'emploi.

C'est ce que défend la CGT. Depuis des années, la centrale de Montreuil plaide pour une sécurité sociale professionnelle, inspirée notamment des travaux du chercheur au Collège de France Alain Supiot. « Aujourd'hui, quand un jeune rentre dans la vie active, il y rentre par la porte du CDD. Puis il acquiert une compétence. Au bout de "X" années, sa qualification, ses compétences grandissent. Il change d'entreprise mais il est condamné à repartir de zéro. Il faut que cela change », réagissait récemment dans un entretien à Mediapart Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT.

Son organisation, qui a tout de même signé en février dernier une position commune à tous les syndicats représentatifs, plaide pour « des droits individuels, garantis collectivement dans un système par répartition avec des fonds dédiés suffisants des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre, avec une sécurité sociale professionnelle pour ne plus passer par la case chômage en cas de changement d'entreprise ». Une ambition qui fait écho à celle des communistes qui portent, depuis les années 1990, un système de sécurité d'emploi et de formation comme alternative au chômage.

« L'idée, c'est d'assurer continuité et progression des droits en matière de salaire, d'ancienneté de carrière, de retraite... et de garantir, en cas de licenciement, le maintien du contrat de travail et du revenu avec un financement mutualisé des employeurs jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi ou d'une formation », détaille Fabrice Angei, l'un des spécialistes du droit du travail de la CGT qui suit le dossier avec Catherine Perret, en charge de la "négo" CPA. Il cite plusieurs expérimentations en exemple, « des traductions très concrètes de ce que pourrait être une vraie sécurisation des parcours professionnels ».

Le cas par exemple de la régie des transports de Nice, où les syndicats – principalement la CGT, majoritaire à 80 % – ont obtenu après une bataille de longue haleine le reclassement dans la grille en fonction de son ancienneté et de ses qualifications de toute nouvelle recrue.

Ou encore celui d'une trentaine de saisonniers bretons qui, toujours sous l'impulsion de la CGT, ont signé des CDI temps plein-formation leur permettant d'alterner six mois de travail dans le secteur du tourisme avec six mois de formations pouvant mener jusqu'à la licence tourisme. Une centaine de nouveaux contrats devraient être signés dans un univers marqué par la précarité.

« Un compte qui capitalise uniquement des droits, sans collecte ni moyens dédiés supplémentaires, est un compte virtuel pour des droits virtuels. L'expérience du DIF (droit individuel à la formation) a été exemplaire de ce point de vue. Seules les entreprises ou branches dans lesquelles la CGT avait gagné un rapport de force conséquent ont pu rendre ce droit effectif », note Fabrice Angei, qui voit dans le système retenu par le gouvernement « la remise en cause de notre modèle social fondé sur le système par répartition ».

## Une logique de "bancassurance" ?

La déception palpable sur le CPA est aussi à lire à l'aune de l'enthousiasme qu'avaient soulevé les premières réflexions sur la manière de transformer les droits des salariés face à la mutation des parcours professionnels. L'idée de ne pas rattacher les droits sociaux aux travailleurs mais à l'emploi est loin d'être neuve, mais elle a repris de la vigueur à la faveur de la crise économique des années 80. Le rapport Boissonnat sur le « Travail dans 20 ans », rédigé en 1995, évoquait déjà la possibilité de passer d'un emploi à l'autre, et la création d'un "statut de l'actif". « Mais l'inspiration principale, ce sont les droits de tirage sociaux élaborés par Alain Supiot, c'est ça qui a tout déclenché », affirme Jean-Pierre Le Crom, historien du droit social.

À la suite d'une commande de la Commission européenne, le chercheur français, aujourd'hui professeur au Collège de France, réunit un groupe de juristes européens pour penser le travail « au-delà de l'emploi ». Dans le rapport du même nom, publié en 1999, Alain Supiot imagine un changement plutôt radical de système, où l'emploi perd sa centralité, au profit d'autres formes de "travail" (militant, familial, citoyen, syndical) et propose de compenser ces trajectoires par une forme de créance préalablement constituée dans laquelle la personne peut puiser pour se former, faire une pause, se reconverter. « Ça a été énormément commenté, rappelle Jean-Pierre Le Crom. Les autres sciences sociales se sont emparées de ça, de même que les économistes. La CGT, la CFDT mais aussi la CFE-CGC en ont fait des propositions syndicales. Politiquement, la campagne de 2007 était déjà irriguée par ce concept, chez Ségolène Royal comme chez Nicolas Sarkozy. Très logiquement, l'idée a fini par déboucher chez Hollande. »

Le CPA, première réelle traduction législative de

ce mouvement, semble donc sous-dimensionné au vu de l'ampleur du sujet, et surtout mal accompagné. « En l'insérant dans le projet de loi sur le travail, le CPA est condamné à devenir un instrument de flexisécurité, et à être mis en balance avec les règles de protection de l'emploi ; le fait que le projet de loi facilite par ailleurs le licenciement pour motif économique en constitue la meilleure illustration », déplore le spécialiste du droit social Pascal Lokiec, dans un entretien à Mediapart ici. Selon un autre expert proche du dossier, « le tableau général c'est que chacun se débrouille avec des droits qu'on lui a mis dans la poche. J'ai peur que l'on ne grille le CPA à force de l'utiliser comme un gadget politique... Dans la loi El Khomri, ce n'est pas un dispositif très crédible, alors que le reste du texte s'apparente à une dangereuse mise en concurrence du droit social ».

Le vocabulaire, dans cette affaire, n'est pas non plus totalement neutre. L'approche par "compte", très en vogue depuis le début de la mandature Hollande, fait craindre une individualisation de tout un pan des droits sociaux, dans une logique assurantielle. « Mis à part sur des publics spécifiques comme les jeunes, on est purement dans l'individuel, analyse Pascal Caillaud. Que les droits soient individualisés dans la mise en œuvre, c'est souhaitable. Que les individus puissent les utiliser sans contraintes et en toute liberté, c'est bien. Mais c'est un problème si l'abondement est lui aussi individualisé. Toutes les inégalités d'accès vont perdurer. »

Pour Nicole Maggi-Germain, juriste spécialiste du droit social, le CPA réinterroge également l'approche par priorité publique : « Soit la personne gère elle-même, elle inscrit ses droits, en toute liberté et avance ainsi dans son parcours. Soit on considère que ces droits, issus de financements collectifs et mutualisés comme la formation professionnelle, doivent s'articuler avec des priorités définies par les branches, les organismes paritaires, les régions, l'État, en fonction des besoins d'emploi. »

Nicole Maggi-Germain faisait partie du groupe d'experts rassemblés par France Stratégie, l'organisme chargé par le gouvernement de plancher sur le sujet. « Le rapport a été remis le 14 octobre 2015 à Valls. Moi, on m'a contacté en juin. Il y eu cinq séances de travail au total. Nous avons joué le jeu mais on ne peut pas travailler sur un tel sujet en cinq semaines ! C'est un objet de communication pour un gouvernement qui ne sait pas lui-même ce qu'il veut y mettre. »

Interrogée également par le cabinet de Myriam El Khomri, la suite de son récit donne le sentiment d'un projet mal ficelé. « On nous a demandé comment faire fonctionner le CPA juridiquement mais sans jamais savoir quel était le projet politique derrière, s'inquiète Nicole Maggi-Germain. Par exemple, veulent-ils l'équité ou l'égalité ? Je suis atterrée par une telle vacuité. Le droit ne peut pas se substituer au projet politique. »

Plusieurs de ses collègues et nombre de syndicalistes estiment également que le CPA arrive soit trop tard (le compte pénibilité a mis tout un quinquennat à se mettre en route), soit trop tôt : « Je ne conteste pas le dispositif qui peut avoir des effets positifs, argue Pascal Caillaud. Mais le CPA succède très vite au CPF dont on n'a pas encore vu les effets. Il arrive en même temps que le compte pénibilité qui est encore embryonnaire. Or les populations doivent avoir le temps de se saisir et de s'approprier les normes nouvelles. Les entreprises non plus n'ont pas le temps de voir venir. »

Le gouvernement n'entend pas faiblir face aux oiseaux de mauvais augure et reste sur la ligne de l'inauguration du CPA pour le 1er janvier 2017. Le portail sera même a priori enrichi de "services numériques" pour aider les utilisateurs à évaluer et construire leur projet professionnel. « On donne à des personnes adultes, majeures et vaccinées, la possibilité de faire un certain nombre de choix. On ne les largue pas dans la nature et on fait encore moins sauter les protections sociales. Ce n'est pas la machine informatique qui fait cela mais bien des droits individuels dans un cadre collectif », argumente un conseiller du gouvernement.

Il va falloir d'urgence faire œuvre de pédagogie, d'autant plus que François Hollande et Manuel Valls doivent désormais composer avec un grincheux de plus, Pierre Gattaz : « Le CPA, dédié aux actifs, a été étendu aux retraités. Où va-t-on ? Même question pour le compte engagement citoyen dont on ne sait rien, ou pour la fongibilité des droits dans le CPA. » Le patron du Medef tonne en réalité contre les propositions d'amendements apportées au texte par les députés membres de la commission des affaires sociales au Parlement, ces derniers jours. Un certain nombre de parlementaires socialistes ont eux aussi fait de la montée en puissance du CPA l'une des conditions d'un vote favorable à la loi El Khomri. Le feuilleton ne fait que commencer.

## V) La France tarde à agir contre le stress au travail



Il y a un grand décalage en France entre ce que l'on connaît du stress au travail et la relative faiblesse des actions, explique le psychiatre Patrick Légeron. | Reuters

**Le stress au travail augmente et si la France en parle beaucoup, elle tarde à agir, estime le psychiatre Patrick Légeron.**

A l'occasion de la journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail, ce jeudi, le psychiatre Patrick Légeron insiste sur le manque d'actions concrètes en France contre le stress au travail.

**> En 2001, vous analysiez le stress au travail comme premier péril pour la santé des salariés et la performance des entreprises. La situation s'est-elle améliorée ?**

En 15 ans beaucoup de choses ont changé mais il a fallu le harcèlement moral, le suicide, le burn out pour qu'on en parle. On en parle beaucoup mais les résultats ne sont pas là. Il y a un grand décalage entre ce que l'on connaît du stress et la relative faiblesse des actions.

C'est le paradoxe français : on est passé du déni aux faux semblants. Il y a des numéros verts, des questionnaires dans les entreprises, des formations de managers, mais pas un vrai travail de fond.

On constate dans les entreprises, lors de nos consultations de psychiatre et médecin du travail, dans les études internationales, que le degré de stress au travail augmente et ses conséquences aussi: la souffrance, au sens très large du terme.

On ne peut pas ignorer qu'il n'y a pas suffisamment d'actions valides mises en place. La dernière publication de l'agence européenne de sécurité et de santé au travail de 2015 nous place assez mal en matière de prévention.

Le stress au travail a aussi du mal à être reconnu comme une grande préoccupation parce qu'il est

masqué par le problème du chômage, avec malheureusement cette arrière pensée : « ne vous plaignez pas, vous avez du travail »

**> Quels sont les facteurs de stress ?**

Ils sont extrêmement nombreux et quand ils s'additionnent, on arrive à des cocktails très dangereux. Les facteurs essentiels sont la charge de travail, le manque de reconnaissance - nous sommes le pays d'Europe où il est le plus fort -, la transformation du monde du travail qui aboutit au sentiment de perte de contrôle et à l'absence d'autonomie.

Les salariés sont de plus en plus dans des process, et pas seulement ceux qui travaillent à la chaîne, même dans les banques, les call center...La réalité c'est qu'il y a de moins en moins d'autonomie sous couvert d'un discours qui entend la valoriser, tout comme l'humain. Un autre facteur de stress est la confusion complète entre vie professionnelle et vie privée ainsi que le changement perpétuel auquel il faut s'adapter.

**> Comment repérer les facteurs de stress et lutter contre ?**

Il devrait y avoir des campagnes d'information et de prévention interministérielles comme pour la sécurité routière ou la toxicomanie. Si on prend modèle sur le Canada, l'Europe du Nord, et même la Grande Bretagne, il faut d'abord repérer quand on est soi-même en souffrance et mettre en place des actions. Certaines relèvent du monde du travail, des entreprises, d'autres de l'individu. De même qu'on peut augmenter sa résistance pulmonaire en faisant des exercices, on peut augmenter sa résistance au stress.

Les entreprises doivent veiller à l'environnement et au management. Nous sommes un pays dans lequel les managers ne sont pas formés à l'humain. Individuellement, on doit se protéger à travers par exemple les techniques de relaxation, un sommeil de qualité...Et prendre soin de soi sur le plan psychologique, en ne surinvestissant pas le travail. Au Québec et en Europe du Nord, la gestion du stress est apprise dès l'école, ce sont des compétences du 21ème siècle, de même que savoir parler anglais ou utiliser un ordinateur.



Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse de souhaiter un joyeux anniversaire à votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !  
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog  
[www.overblog.com](http://www.overblog.com)

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**